

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 04/02/2022

Reçu en préfecture le 04/02/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20220203-DELB202201-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**COMMUNE DE CHATILLON LE DUC**  
**Séance du 03 février 2022**

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Représentés : 17
- Absents : 2

La convocation du Conseil Municipal a été faite le : 25 janvier 2022

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 février 2022

Catherine BOTTERON

Maire

L'an deux mille vingt-deux, le 03 février 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Claude Comte, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Annie POIGNAND, Marie-Christine BERTRAND, Yasmina CATTIN, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Laëtitia MOUCHET donne pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Nicole GRANDFOND donne pouvoir à Mme Annie POIGNAND, M. Simon DUGAS donne pouvoir à M. Daniel BARTHOD

Absents : Mme Séverine PUTOT, M. Renaud COLSON

**- Délibération 2022-01 : décisions du maire**

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33 en date du 08 octobre 2020, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n° 2021-003 à 2021-008, 2022-001 et 2022-002, sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

**Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.**

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Abstention :